

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Cathy Vaessen, Anne-Charlotte d'Ursel et Etienne Dujardin
Date :	10/03/2021
Adressée à :	Alexandre Pirson et Bourgmestre

Sujet .

Monsieur le bourgmestre,

Nous souhaitons faire le suivi concernant la consultation des riverains des avenues Parmentier/Grandchamp et Madoux/Orban qui vient d'être clôturée ce 1er mars. Cette excellente initiative concernait le maintien - ou non - du 50 km/h sur ces voiries.

Nous avons à ce propos les questions suivantes :

1. Combien de personnes/ménages habitent sur chacun des deux axes (cf. Parmentier/Grandchamp et Madoux/Orban) ?
2. Pour chacun de ces deux axes considérés séparément, combien de réponses ont été réceptionnées par la commune dans le cadre de cette consultation ?
3. Pour chacun de ces deux axes considérés séparément, quel pourcentage de ces réponses est en faveur de la mise à 30 km/h de ces voiries ?
4. Quelles sont les raisons qui ont motivé la commune à également distribuer un toutes boîtes invitant les riverains de voiries voisines des avenues Parmentier/Grandchamp et Madoux/Orban à participer à cette consultation ? Pour rappel, dans le cadre de la consultation des riverains des avenues Jules César et Atlantique, seuls les riverains de ces deux avenues avaient reçu un toutes-boîtes de la commune.
5. Avez-vous constaté une différence matérielle entre, d'une part, les réponses des riverains de ces avenues et, d'autre part, les réponses formulées par d'autres habitants de notre commune? si oui, quelle est-elle ?
6. Pourriez-vous nous dire quelle est votre décision finale concernant le maintien – ou non – du 50 km/h sur ces deux axes ?
7. Enfin, afin de dissiper au plus vite toute confusion possible, pourriez-vous nous préciser les démarches que vous comptez entreprendre envers la région et les autres parties prenantes afin que les cartes précédemment communiquées concernant la ville 30, telles que <https://ville30.brussels/map/>, soient actualisées avec les vitesses définitives validées pour les avenues Parmentier/Grandchamp et Madoux/Orban ?

D'avance nous vous remercions pour vos réponses

Cathy Vaessen, Anne-Charlotte d'Ursel et Etienne Dujardin

REPONSE

Chère Madame Vaessen, Chère Madame d'Ursel, Cher Monsieur Dujardin,

Nous vous remercions pour votre interpellation et vous prions de nous excuser pour ce retour tardif.

Le dépouillement des nombreux résultats et les différents échanges avec la Région ont considérablement rallongé les délais.

Dans le cadre de cette consultation, 1235 réponses provenant des habitants des axes concernés, mais aussi des rues adjacentes, ont été réceptionnées et analysées par les services communaux.

Voici les résultats pour chaque axe :

- Pour l'axe Parmentier – Grandchamp :
 - Les riverains ont voté à 74% pour le 30 km/h et à 26% pour le 50 km/h
 - L'ensemble des habitants du quartier a voté à 48% pour le 30 km/h et à 52% pour le 50 km/h
- Pour l'axe Orban – Madoux :
 - Les riverains ont voté à 65% pour le 30 km/h et à 35% pour le 50 km/h
 - L'ensemble des habitants du quartier a voté à 32% pour le 30 km/h et à 68% pour le 50 km/h

Une délibération a donc été effectuée par le Collège de Woluwe-Saint-Pierre concernant l'axe communal Parmentier – Grandchamp avec la mise en zone 30 km/h de l'intégralité de cet axe.

Concernant l'axe régional Orban – Madoux, les résultats détaillés avaient été transmis à la Région pour analyse. Suite à cela, la Région nous a fait part de sa décision de maintenir le régime de 30 km/h sur l'intégralité du tronçon.

Nous regrettons cette décision régionale sur Orban – Madoux qui, pour nous, constituait le seul axe structurant valable permettant de lier efficacement le quartier de Stockel au reste du territoire communal et qui a, en plus, reçu davantage d'avis favorables au 50 km/h.

Bien à vous,

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 14.06.2021

Le Bourgmestre, // L'échevin délégué,

Signature

NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.